

LAC-DES-ÉCORCES

# Le BEAU CÔTÉ DE LA VIE

*Journal municipal*

AUTOMNE 2025



**PROJETS RÉALISÉS EN 2025  
ET PROJETS À VENIR**

**PAGE 6, 7 ET 8**



**Lac-des-Écorces**



# HORAIRE DES SERVICES

## Bureau municipal

**Lundi au jeudi** 8 h à 12 h 30 et 13 h à 16 h  
**Vendredi** 8 h à 12 h

### Petit rappel

Pour toute question, demande, inquiétude, plainte et bien plus, nous vous invitons à communiquer avec nous par courriel ou par téléphone; [adm@lacdeseorces.ca](mailto:adm@lacdeseorces.ca)  
819 585-4600 poste 221

La réceptionniste se fera un plaisir de répondre à vos questions et de transmettre vos demandes au département concerné afin d'assurer un suivi efficace.



## Bibliothèques

### Secteur Lac-des-Écorces

570, BOUL. ST-FRANCOIS 819-585-2555

**Mardi** 16 h 30 à 19 h  
**Mercredi** 9 h 00 à 11 h  
**Jeudi** 16 h 30 à 19 h  
**Vendredi** 12 h 30 à 15 h

### Secteur Val-Barrette

135, RUE ST-JOSEPH 819-585-3131

**Lundi** 15 h 30 à 19 h  
**Mardi** 10 h 00 à 13 h  
**Jeudi** 16 h 30 à 19 h

Nos deux bibliothèques participent au programme « Une naissance un livre ». Faites découvrir le goût de la lecture et des livres aux enfants de 1 an et moins et recevez un ensemble cadeau de lecture!



[municipalitelacdeseorces](https://www.facebook.com/municipalitelacdeseorces)



[www.lacdeseorces.ca](http://www.lacdeseorces.ca)



**Citoyens, citoyennes,**

C'est un grand privilège comme maire et au nom du conseil municipal, de vous inviter à naviguer sur le site internet de la municipalité de Lac-des-Écorces qui se veut un outil d'information; Il permettra de vous indiquer les services et les activités.

En juillet et en août se déroulaient deux tournois de balle, soit celle du Club optimiste et le tournoi des adultes. Je veux simplement souligner tous les bénévoles et de leur dire un merci pour leur implication.

En juin dernier, lors d'une fête organisée en l'honneur de madame Évelyne Martin, j'ai eu le privilège d'être invité à rendre hommage à cette femme remarquable qui fêtait ses 100 ans de vie. Voici l'hommage que je lui ai rendu :

“Madame Martin est une femme qui a traversé un siècle d'histoire, un siècle de changements et de transformation. Elle a vu passer tant de choses, vécu tant d'évènements marquants. Elle a su, avec sagesse et courage, naviguer à travers les époques, adapter son chemin et surtout préserver son optimisme et sa joie de vivre.

Félicitations d'être parvenue à l'âge où votre sagesse est incontestée et votre expérience, une vraie richesse.

Plus besoin de google, nous avons une experte en histoire vivante parmi nous. Atteindre 100 ans, c'est finalement admettre que vous êtes un classique et, rappelez-vous, les classiques ne se démodent jamais.

Que de courage; Mme Martin entreprend la rédaction de son vécu, aidée par sa petite-fille Valérie. On doit dire qu'elle laisse un héritage riche de sens et de valeurs à ses descendants.”



Soyez assurés que je mets à profit mon expérience de gestionnaire axée sur l'écoute et la mobilisation des équipes de travail.

Par-dessus tout, nous devons préserver la qualité de vie qui nous a attiré à Lac-des-Écorces.

**Pierre Flamand, maire**



**BIENVENUE AUX  
NOUVEAUX  
EMPLOYÉS !**

Toute l'équipe de la Municipalité de Lac-des-Écorces désire souhaiter la bienvenue aux nouveaux collègues!

**Marilène Usereau Bourdeau**

Horticultrice

**Marie-Claude Gratton**

Adjointe administrative

**Céline Carrière**

Adjointe administrative-Comptabilité

**Dominic Piché**

Inspecteur en urbanisme

**Daniel Bélair**

Journalier aux travaux publics

**Marco Grenier**

Journalier - Chauffeur opérateur aux travaux publics

**Christian Lacroix**

Journalier - Chauffeur opérateur aux travaux publics

## VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

PIERRE FLAMAND, MAIRE

SERGE PICHÉ, CONSEILLER #1

ALAIN LACHAINE, CONSEILLER #2

ÉRIC PAIEMENT, CONSEILLER #3

MICHÈLE THOMAS, CONSEILLÈRE #4

JOHANNE MC MILLAN, CONSEILLÈRE #5

GENEVIÈVE BRISEBOIS, CONSEILLÈRE #6

### Nos comités

#### **Administration et finances**

Serge Piché, Alain Lachaine

#### **Hygiène du milieu**

Michelle Thomas, Geneviève Brisebois

#### **Culture**

Michelle Thomas, Geneviève Brisebois

#### **Environnement**

Michelle Thomas, Johanne McMillan

#### **Travaux publics et services techniques**

Serge Piché, Alain Lachaine

#### **Développement économique**

Alain Lachaine, Johanne McMillan

#### **Loisirs**

Éric Paiement, Geneviève Brisebois

#### **Relations de travail**

Johanne McMillan, Geneviève Brisebois

#### **Sécurité civile et sécurité incendie**

Serge Piché, Michelle Thomas

#### **Urbanisme**

Serge Piché, Éric Paiement

#### **Santé et bien-être**

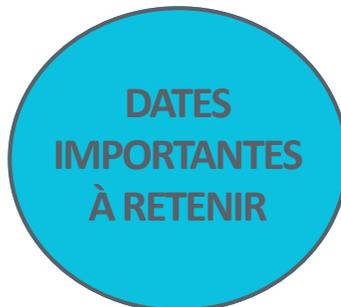
Michelle Thomas

# ÉLECTIONS MUNICIPALES



Le 2 novembre 2025 sera une journée d'élection pour toutes les municipalités du Québec simultanément. La présidente d'élection pour la municipalité est :

**Madame Pascale Duquette**  
672, boul. St-François, Lac-des-Écorces  
819 585-4600 poste 222  
dg@lacdeseorces.ca



- **Période de dépôt des déclarations de candidature** : Du 19 septembre 2025 au 3 octobre 2025
- **Jour du scrutin** : Dimanche 2 novembre 2025 de 10h à 20h
- **Jour de vote par anticipation** : Dimanche 26 octobre 2025 de 12h à 20h

## Inscription sur la liste électorale

La liste électorale municipale sera déposée au bureau de la municipalité le 3 octobre 2025 à 16h00. Dans les jours suivants ce dépôt, si vous êtes inscrit sur la liste électorale, vous recevrez un avis d'inscription par la poste.

Dans le cas contraire, vous devrez vous présenter à la commission de révision afin de demander à être inscrit sur la liste électorale et pouvoir exercer votre droit de vote.

À ce sujet, d'autres communications suivront dans les prochaines semaines, soyez à l'affût.

## Une élection sans districts électoraux

Depuis septembre 2023, la municipalité n'est plus divisée en districts électoraux. Cela signifie donc que pour l'élection générale de 2025, chaque électeur aura à voter pour chacun des postes en élection, et ce peu importe son lieu de résidence dans la municipalité.

Votre participation est très importante même avec cette nouvelle façon de procéder, car **chaque élu représente chacun de vous**, peu importe votre réalité géographique.

## Informations aux futurs candidats

À titre de candidat, vous trouverez toutes les informations à connaître en consultant le site du DGEQ au [www.electionsquebec.qc.ca](http://www.electionsquebec.qc.ca), le site de la municipalité au [www.lacdeseorces.ca](http://www.lacdeseorces.ca) (onglet élection) ou en communiquant avec la présidente d'élection.

**Les documents nécessaires au dépôt d'une candidature sont disponibles sur le site internet de la municipalité ou en format papier au bureau de la présidente d'élection.**

Le (la) candidat(e) doit déposer sa déclaration de candidature dûment remplie, accompagnée des documents appropriés, au bureau de la présidente d'élection (672, boul. St-François, Lac-des-Écorces), Mme Pascale Duquette, selon l'horaire suivant:

Du 19 septembre au 3 octobre 2025, de 9 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 15 h 30 sauf le vendredi 3 octobre 2025, lequel jour le bureau sera ouvert de façon continue de 9 h 00 à 16 h 30.

Aucune candidature ne peut être acceptée avant ou après les dates et heures indiquées.

## LES BONS COUPS !



### Le centre de glisse... et plus encore!

La Municipalité de Lac-des-Écorces est fière de vous annoncer la mise en marche du centre de glisse de façon permanente pour les saisons hivernales et ce, dès cette année.

Une période de rodage, qui s'est avérée très positive, a été effectuée au début de l'année 2025 mais malheureusement, le beau temps s'est installé trop rapidement pour permettre une journée de glisse supplémentaire.

Nous avons bien hâte que vous puissiez en profiter pleinement!

### Nouveautés à venir

au centre de plein-air urbain

Grâce à la subvention de *Fonds régions et ruralité*, l'achat d'un canon à neige est prévu afin d'agrandir la période d'utilisation des glissades. Un nouveau bloc sanitaire ainsi qu'un abri seront également bientôt en construction.

Ces deux bâtiments seront accessibles pour les usagers du centre de glisse et des sentiers pédestres.



### Des enseignes... partout!

Les avez-vous vues? Ces nouvelles enseignes pour les infrastructures et pancartes de rues qui dynamisent notre beau village.



Vous trouverez ainsi mieux toutes nos installations disponibles pour vous.

NOUVELLE ENSEIGNE

### Du beau pour les yeux 👁️

Un tout nouveau poste d'horticultrice est en place depuis quelques mois. Marilène effectue de magnifiques paysagements partout sur le territoire de la municipalité en plus d'avoir donné des ateliers au camp de jour. Vous pourrez observer son superbe travail partout où vous irez, profitez-en avant l'hiver.



ORNEMENT PARC ÉDOUARD-PAQUETTE

# LES NOUVEAUX PROJETS D'INVESTISSEMENT SUBVENTIONNÉS EN 2025-2026

Certains projets sont en cours de conception, certains débiteront ou seront réalisés intégralement au cours de l'année 2026



NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



En collaboration avec la Caisse Desjardins  
du Coeur des Hautes-Laurentides  
En partie financée par la TECQ 2024-2028



TERRAIN DE TENNIS

Lac des Écorces  
Programme de soutien aux politiques  
familiales municipales  
Programme triennal d'immobilisation  
2025-2027



PARC ÉDOUARD-PAQUETTE ET SITE DU DÔME UNIPRIX

Phase 2

Aide financière de 25 000 \$  
Financé par le gouvernement du  
Canada par le biais du Programme  
Nouveaux Horizons pour les aînés



CENTRE DE GLISSE

Phase 2

Aide financière de 100 000\$  
Fonds Régions et Ruralité-Volet 4

Affaires municipales  
et Habitation



HALTE TOURISTIQUE

Phase 2

Aide financière de 19 000\$  
Fonds Régions et Ruralité-Volet 3

Affaires municipales  
et Habitation



ÉGLISE VAL-BARRETTE

Phase 1

Transformation - Remplacement du système de  
chauffage

En partie financé par la TECQ 2024-2028



# PROJETS RÉALISÉS EN 2025



BALANÇOIRES POUR ENFANTS



TERRAIN DE BASKETBALL



SKATEPARK



Lac des Écorces

Programme de soutien aux politiques familiales municipales  
Programme triennal d'immobilisation 2025-2027

## AVEC LE SUPPORT DE PROGRAMMES DE SUBVENTION



SENTIERS PÉDESTRES

CENTRE DE GLISSE

Phase 1

Aide financière de 139 445\$  
Fonds Régions et Ruralité-Volet 4

Affaires municipales  
et Habitation

Québec

MRC  
d'Antoine-Labelle



Infrastructure  
Canada

Ministère  
de l'Éducation  
Québec



PARC DE JEUX AQUATIQUES

Aide financière de 100 000\$  
Fonds Régions et Ruralité-Volet 4

MRC  
d'Antoine-Labelle



GARAGE MUNICIPAL

Aide financière de 2 315 820 \$  
Programme d'amélioration et de construction  
d'infrastructures municipales

Affaires municipales  
et Habitation

Québec



## Alerte CITAM



### POURQUOI S'INSCRIRE À L'ALERTE DE MASSE ?

Une seule réponse est pertinente  
à cette question :

**Tout simplement pour être rejoignable  
rapidement en cas de besoin.**

La Municipalité dispose de ce système d'alerte de masse qui consiste en premier lieu à aviser sa population en cas d'urgence.

Cet outil permet d'améliorer la sécurité publique en rejoignant rapidement l'ensemble des citoyennes et citoyens concernés, par voie téléphonique, par messagerie texte et/ou par courriel.

### SE CRÉER UN COMPTE GRATUITEMENT

Créez vous un compte gratuitement afin de pouvoir choisir les types d'alertes souhaités :

- Avis d'ébullition
- Urgences diverses
- Inscription aux activités
- Toute autre situation nécessitant une communication rapide

En tout temps, vous pouvez gérer et modifier vos coordonnées ainsi que les motifs de communication.

Une façon simple et efficace d'être informé de ce qui se passe dans votre municipalité!



#### Besoin d'aide ?

Du mardi au jeudi,  
contactez Marc-Antoine Montpetit  
819-440-9650 ou [tech@lacedesecorces.ca](mailto:tech@lacedesecorces.ca)



**ALERTES ET  
NOTIFICATIONS  
DE MASSE**



## Semaine de prévention des incendies 2025 - 5 au 11 octobre

Voici quelques conseils de prévention de la part de la Régie de sécurité incendie et civile des Haute-Laurentides

Avec l'arrivée des températures froides, les appareils de chauffage reprennent du service. Le chauffage résidentiel peut représenter un risque d'incendie si les équipements ne sont pas utilisés, entretenus et installés correctement. Pour garantir la sécurité de votre domicile et de ses occupants, voici quelques bonnes pratiques adaptées aux différents types de chauffage.

### Chauffage électrique

- Ne surchargez jamais les prises électriques et n'utilisez pas de rallonges multiples.
- Ne placez pas d'objets inflammables (rideaux, papiers) à proximité des radiateurs électriques.

Les systèmes de chauffage au gaz, ainsi que les poêles à bois et cheminées, nécessitent impérativement l'installation d'un détecteur de monoxyde de carbone. En effet, ce gaz, à la fois incolore et inodore, représente un danger majeur pour la santé, rendant la détection précoce essentielle pour prévenir tout risque d'intoxication.

### Chauffage au gaz

- Faites inspecter votre système de chauffage au gaz chaque année par un professionnel qualifié.
- Ne bloquez jamais les aérations ou les conduits d'évacuation des gaz.
- En cas d'odeur de gaz, coupez l'arrivée de gaz et aérez immédiatement la pièce avant d'appeler les secours.

### Rappel général

Assurez-vous que votre domicile est équipé de détecteurs de fumée en bon état de fonctionnement et de produits extincteurs adaptés. Ne négligez pas l'entretien régulier de vos équipements de chauffage afin de réduire les risques d'incendie. En cas de doute, n'hésitez pas à faire appel à un professionnel pour toute intervention

### Poêles à bois et cheminées

- Nettoyez les conduits de cheminée régulièrement pour éviter l'accumulation de suie, qui peut provoquer des incendies.
- Ne laissez jamais le feu sans surveillance et éteignez-le avant de quitter la maison ou de vous coucher.
- Installez un pare-feu pour prévenir les projections d'étincelles.

## Activité de Pêche en herbe

Le 25 juin dernier, les jeunes du camp de jour de la Municipalité de Lac-des-Écorces ont eu la chance de participer à l'activité de Pêche en herbe!



Grâce à cette belle initiative, chaque enfant âgé de 6 à 17 ans est reparti avec un permis de pêche valide jusqu'à ses 18 ans. Une formation à la fois théorique et pratique leur a été offerte par des agents de la *Protection de la Faune*, leur transmettant les bases de la pêche de façon ludique et sécuritaire.



Un immense merci à notre précieux partenaire, le Dépanneur DM de Lac-des-Écorces, pour sa généreuse contribution : repas, breuvages et appâts ont été offerts aux participants avec grande générosité.



**Merci à tous pour cette magnifique journée.  
À l'année prochaine pour une  
nouvelle édition tout aussi mémorable!**

## Activité d'apiculture

Le 24 juillet dernier, le camp de jour de la Municipalité de Lac-des-Écorces a accueilli l'apiculteur et conférencier Maxime Ménard, de la petite entreprise écoresponsable locale Maxi-Apiculture.



Les enfants ont eu la chance de recevoir des enseignements et d'assister à des démonstrations apicoles tout au long de la journée.

Maxime a su transmettre sa passion pour les abeilles et sensibiliser les jeunes à leur rôle essentiel dans la pollinisation. Pour assurer la survie de ces pollinisateurs, il est important de favoriser des habitats riches en fleurs indigènes tout au long de l'année.



Dans le cadre de cette activité, il y a également une plantation de bleuetiers qui a été réalisée dans la zone du parc réservée à un îlot fruitier, en collaboration avec l'horticultrice de la municipalité, Marilène Usereau Bourdeau.

***Protégeons nos espaces verts et nos pollinisateurs, un plant à la fois!***



## Les espèces nuisibles

Il est important d'identifier la flore nuisible dès maintenant afin de pouvoir débiter le traitement d'éradication au printemps. Voici une espèce qui participe à l'appauvrissement de la biodiversité, de la perte d'habitat de nombreuses espèces fauniques ou encore à la modification du cycle des éléments nutritifs.

## Berce du Caucase

La berce du Caucase est une plante exotique envahissante et toxique et elle présente un risque, autant pour la santé chez l'humain que pour l'environnement.



**Risques chez l'humain :** le contact avec la sève de la berce du Caucase, combiné avec l'exposition à la lumière (rayons ultraviolets naturels ou artificiels), cause des lésions à la peau. Ces lésions sont semblables à des brûlures.

**Dangers pour l'environnement :** si la berce du Caucase s'étend dans un milieu, sa croissance rapide peut grandement nuire aux autres plantes qui y poussent déjà.

## À quoi ressemble la berce du Caucase ?

1. La **plante** peut mesurer de 2 à 5 mètres de hauteur, mais après avoir été tondue ou fauchée, elle peut mesurer de 30 cm à 1 mètre. Ses feuilles peuvent atteindre 1,5 mètres de largeur et 3 mètres de longueur.

2. Les **fleurs** sont blanches; elles poussent sur une même tige, en formant des ensembles de fleurs de forme arrondies, appelées ombelles. Chacune de ces ombelles mesure de 25 à 50 cm de diamètre.

3. La **tige** est très robuste et creuse; elle mesure de 4 à 10 cm de diamètre; elle est recouverte de poils blancs rudes, éparpillés sur toute la tige mais surtout présents à la base de la tige des feuilles.

Finalement, elle présente de nombreuses taches de couleur rouge framboise à violet, étendues et bien définies.



## Attention de ne pas confondre la berce du Caucase avec la berce laineuse !

Il est fréquent de confondre les 2 types de plantes puisqu'elles sont très semblables. Cependant, la berce laineuse n'est pas envahissante et n'est pas dangereuse pour l'humain ni pour l'environnement.

**La meilleure façon de les distinguer est notamment de se fier à la grosseur de la plante :** la berce laineuse ne dépasse pas 3 mètres de hauteur (contre 2 à 5 mètres pour la berce du Caucase) et ses ombelles mesurent chacune entre 15 à 20 cm plutôt que 25 à 50 cm.



## Quoi faire si vous découvrez de la berce du Caucase ?

Recherchez "berce du Caucase" sur le site [quebec.ca](http://quebec.ca) pour savoir comment l'éliminer et la manipuler sans danger

## Programmes de crédit de taxes

### Un projet de construction de nouvelles unités de logements ?

Renseignez-vous sur le crédit de taxes ayant pour objet de compenser l'augmentation des taxes foncières pouvant résulter de la réévaluation des immeubles après la fin des travaux de construction ou de rénovation. Un logement locatif doit être dans un bâtiment principal, non occupé par le propriétaire et il doit être constitué de deux logements et plus. Les logements de type duplex, triplex, maisons en rangées, multilogements ou condos sont admissibles (R-280-2023).

### Vous êtes une entreprise qui construit, rénove ou transforme son immeuble ?

Si vos travaux ont pour effet d'augmenter de plus de 500 000 \$ la valeur foncière de votre immeuble, vous pourriez être admissible à un crédit de taxes sur une période pouvant aller jusqu'à quatre ans (R-276-2023).

## Horaire du bureau de l'urbanisme

Prenez note que le service de l'urbanisme fonctionne uniquement sur **rendez-vous** pris par téléphone ou par courriel.

Vous devez attendre que votre rendez-vous ait été confirmé avant de vous présenter au bureau municipal.

**Isabelle Millaire**  
Adjointe administrative en urbanisme  
819 585-4600 poste 224  
adj.urb@lacedesecorces.ca

**Dominic Piché**  
Inspecteur en urbanisme  
819-585-4600 poste 228  
urb@lacedesecorces.ca

## Nouveauté Demande de permis en ligne

La Municipalité a récemment fait l'acquisition d'une nouvelle plateforme de demande en ligne afin de faciliter le traitement ainsi que le délai de vos demandes de permis et certificats d'autorisation.

Cette nouvelle façon de faire est simple et efficace, ce qui allège les procédures relatives aux **demandes de permis**. En sélectionnant le permis souhaité, la tarification relative à ce dernier s'affiche et, lorsque c'est applicable, vous avez accès à la **règlementation en vigueur** en lien avec votre demande ainsi que la liste des documents requis.

Dans cette même plateforme, vous aurez également accès au suivi de vos demandes afin d'en connaître l'évolution.

Notez que le paiement de permis se fait lors de sa cueillette soit par téléphone ou directement au **bureau municipal**.



scannez le code QR pour accéder à la page des demandes!



## Installation septique

Il est de **votre devoir** en tant que citoyen, de fournir tous vos bons de vidanges de toutes vos fosses septiques et de vidange totale.

Résidence permanente ; **aux 2 ans**

Résidence saisonnière ; **aux 4 ans**

Sans quoi, des avis peuvent être donnés et des sanctions, imposées.

## RAPPEL

Le service d'urbanisme a 30 jours ouvrables pour délivrer un permis ou un certificat d'autorisation si la demande est complète et a 7 jours ouvrables pour délivrer un permis pour une déclaration de travaux.

Soyez prévoyant et demandez votre permis à l'avance pour éviter tout retard dans votre échéancier de travail.

## Permis et enregistrement (chien)

Puisque nous avons reçu plusieurs signalements dans les dernières semaines, nous désirons vous résumer les articles les plus importants des règlements s'appliquant dans la municipalité concernant les chiens.

### Article 3 - Nombre d'animaux maximum de 4 au total

(excluant les poissons)



2 chats ou moins

2 chiens ou moins

\*exception lors d'une mise à bas et pour exploitation agricole, voir règlement sur le site web

### Article 6 - Garde extérieure

Votre chien est à l'extérieur de votre résidence ?

Que ça soit pour quelques minutes ou plusieurs heures, vous avez la responsabilité que celui-ci soit tenu (ou retenu) par un dispositif quelconque (attache, laisse, clôture, enclos, etc.) qui est adapté à sa taille.

Pour garder une bonne harmonie de vie entre tous ; **votre chien, votre terrain**. Pas celui du voisin ni la rue.

### Article 9 - Laisse

Toutou a besoin de se dégourdir les pattes et lui faire découvrir votre charmante municipalité vous semble une excellente idée ?

Nous sommes d'accord, mais en suivant les règles :



toujours en laisse, longueur maximale 1,85 mètres



vosre "bébé" pèse plus de 20kg (45 lbs) ?  
licou ou harnais obligatoire



#### Amendes en cas d'infraction

Première infraction : de 200 \$ à 1 000 \$  
En cas de récidive : de 300 \$ à 2 000 \$



Nous vous invitons à consulter le règlement complet concernant les chiens en scannant le code QR



## Un chat, c'est chez soi

Pour sa sécurité...et celle des autres!

Dans notre municipalité, de nombreux chats domestiques sont encore laissés à l'extérieur sans surveillance, sans identification, et parfois sans stérilisation. Pourtant, un chat domestique n'est pas un animal errant. **Lorsqu'il est laissé libre à l'extérieur, cela comporte plusieurs risques importants, tant pour lui que pour la collectivité.**

Il peut être victime d'un accident (voiture, blessures, empoisonnement). Il risque d'attraper des maladies transmissibles à d'autres animaux. S'il n'est pas identifié, il peut être confondu avec un chat errant et être capturé. Un chat non stérilisé peut se reproduire rapidement et contribuer à la surpopulation féline.

**Saviez-vous qu'un seul couple de chats non stérilisés peut engendrer jusqu'à 20 000 descendants en seulement 4 ans ?**

Cette reproduction incontrôlée entraîne une augmentation du nombre de chats errants, souvent livrés à eux-mêmes, exposés à la faim, aux maladies et à la maltraitance. Elle surcharge également les refuges et les services municipaux, qui peinent à répondre à la demande.

Être un propriétaire responsable, c'est :

- Garder son chat à l'intérieur, ou lui offrir un accès extérieur sécurisé (enclos, balcon fermé, promenade en harnais)
- Le faire stériliser
- L'identifier de manière convenable (micro-puce, médaille)

**⚠ Les impacts sur la faune :**  **En gardant votre chat à la maison :**

Même bien nourri, un chat chasse par instinct.

Il peut ainsi nuire à la petite faune locale, notamment les oiseaux et certaines espèces vulnérables.

Vous le protégez des dangers extérieurs, vous respectez vos voisins et la tranquillité du quartier et vous contribuez à la protection de la biodiversité locale.

## Articles 13 et 20 - Permis et médaillon

Un permis est nécessaire pour garder un chien chez soi, 30 jours suivant l'acquisition du chien (ou lorsqu'il atteint 3 mois)



20\$ pour le premier chien  
35\$ pour le deuxième chien

\*payable annuellement sur le compte de taxes

À la suite de l'enregistrement de votre chien, une médaille vous sera remise. Votre chien doit la porter en tout temps, car c'est elle qui l'identifie correctement. À défaut de la porter, si nous récupérons le chien il se retrouvera à la fourrière.



## TRAITEMENT DES EAUX

### LES PLUIE DILUVIENNES

Les pluies diluviennes peuvent surcharger les réseaux sanitaires et pluviaux. La municipalité entretient régulièrement ses conduites, par le récurage et l'inspection, mais certaines averses peuvent être trop importantes.

Est-ce que votre maison est protégée comme il se doit ? Clapet anti-retour, drainage adéquat du terrain, calfeutrage des fenêtres du sous-sol, imperméabilisation des fondations...Plusieurs gestes sont à poser afin de limiter les dégâts en cas de fortes pluies.

#### Que faire en cas de refoulement:

- **Retirer l'eau immédiatement:** utilisez une pompe et un boyau pour évacuer l'eau le plus rapidement possible.
- **Protéger vos biens:** déplacez vos meubles et vos objets de valeur aux étages supérieurs ou surélevez-les.
- **Aviser votre assureur:** contactez votre assureur pour déclarer le sinistre et obtenir de l'aide pour la suite des démarches.
- **Nettoyer et assécher:** nettoyez et asséchez soigneusement les surfaces et biens les exposer pour éviter la contamination.
- **Conserver les factures:** gardez toutes les factures liées aux réparations et au nettoyage pour votre dossier d'assurance.
- **Documenter le sinistre:** prenez des photos ou des vidéos du refoulement et des dommages pour documenter le sinistre.



Pour toute situation d'urgence en dehors des heures d'ouverture de la municipalité, composez le 911.

# SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS



## Bacs - Ce qu'il faut savoir

Mise à jour importante concernant la responsabilité de distribution et de remplacement des bacs

La RIDL (Régie Intercommunale des déchets de la Lièvre) est désormais responsable du remplacement et de la distribution des bacs de collecte (ordures, recyclage et compost).



Cependant, la facturation demeure sous la responsabilité de la municipalité. En cas de bris ou de besoin de remplacement, vous devez communiquer avec la RIDL (819 623-7382, mais toute facturation apparaîtra sur votre compte municipal.

Important : des frais seront appliqués pour tout bac supplémentaire non autorisé. Veuillez donc vous assurer que seuls les bacs autorisés sont utilisés à votre adresse.

● Rappel du règlement municipal : les bacs doivent être rentrés hors des jours de collecte. Il est interdit de les laisser en permanence au bord du chemin, sous peine d'avertissement ou de contravention. Merci de respecter cet encadrement visant à préserver la sécurité et l'esthétique de nos rues.

## Rappels importants pour la saison hivernale :

À l'approche de la saison froide, la municipalité souhaite rappeler à tous les citoyens certaines obligations à respecter en période de déneigement afin d'assurer la sécurité de tous et le bon fonctionnement des opérations municipales :

⊘ **Ne pas obstruer les trottoirs : Il est interdit d'y déposer la neige déblayée de votre entrée. Les trottoirs doivent rester libres pour permettre le passage sécuritaire des piétons et le travail des équipes de déneigement.**

⊘ **Interdiction de rejeter la neige sur la chaussée : Cette pratique nuit au déneigement municipal, augmente les risques d'accidents et peut entraîner des amendes.**

Merci de votre collaboration pour maintenir des rues sécuritaires, accessibles et bien entretenues pour tous.

## Pour mieux vous servir :

Vos commentaires sont les bienvenus. La municipalité tient à offrir un service de qualité à ses citoyens. Pour toute plainte, signalement ou commentaire constructif concernant le territoire (voirie, signalisation, entretien, etc.), nous vous invitons à nous écrire à : voirie@lacedesecorces.ca. Vos observations nous aident à cibler les besoins et à améliorer notre environnement collectif.

## Travaux routiers prévus à l'automne

Dans le cadre de l'entretien et de la mise à niveau de son réseau routier, la municipalité procédera à deux interventions majeures à l'automne :

- ➡ Réfection partielle de la montée Pouffe Ouest sur environ 450 m, ciblant les sections les plus endommagées afin d'assurer une circulation plus sécuritaire
- ➡ Réfection complète de la montée des Bouleaux, incluant la remise à neuf de la chaussée.

Ces travaux visent à améliorer la sécurité, la fluidité de la circulation et le confort des usagers, tout en prolongeant la vie utile de nos infrastructures routières.

## Modernisation de la signalisation sur le territoire municipal

Dans un souci constant d'embellissement, de sécurité et d'identification des espaces publics, la municipalité a récemment entrepris plusieurs améliorations en matière de signalisation et d'aménagement visuel et horticole sur l'ensemble de son territoire.

Parmi les interventions réalisées, notons entre autres:

l'installation de nouvelles affiches d'accueil et le rafraîchissement des aménagements floraux aux principales entrées du village

la mise en place d'enseignes dans les parcs municipaux, notamment au parc Édouard-Paquette et à Val-Barrette, à la croisée de la piste cyclable et de la route 311.

Nous vous invitons à ouvrir l'oeil afin de découvrir ces belles améliorations!

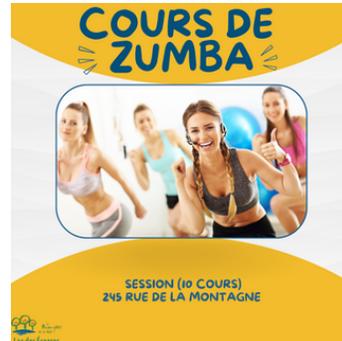


# SERVICE DES LOISIRS



## COURS

offerts par la Municipalité



## ACTIVITÉS

offertes par la municipalité



CONSULTEZ NOTRE SITE  
WEB ET FACEBOOK  
POUR LES DÉTAILS



## Bénévoles recherchés

Fête Nationale régionale 2026  
à VOTRE image

Inscrivez-vous par  
téléphone : 819 585-4600 #243  
courriel : loisirs@lacedsecorces.ca



# Club des bénévoles - Lac-des-Écorces



## BÉNÉVOLES RECHERCHÉS !

Le service des loisirs de Lac-des-Écorces est continuellement à la recherche de bénévoles.

C'est grâce au bénévolat que nous pouvons organiser les différentes activités pour les citoyens.

Vous avez des idées qui sortent de l'ordinaire que vous voudriez voir se réaliser ? Vous voulez aider la communauté ? Vous aimez participer à différents événements ?

Pour vous inscrire, contactez nous!  
loisirs@lacdesecorces.ca  
819-585-4600 #243

Plusieurs événements sont déjà prévus pour la prochaine année et d'autres sont en cours de préparation, il y en a donc pour tous les goûts!

## BIENVENUE DANS LE CLUB!



### HORAIRE DES PATINOIRES

Dôme Uniprix et secteur Val-Barrette

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		14h À 15h PATIN D'OR 50 ANS &+		14h À 15h PATIN D'OR 50 ANS &+		
13h à 15h PATIN LIBRE	15h à 16h PATIN LIBRE	15h à 16h PATIN LIBRE	15h à 16h PATIN LIBRE	15h à 16h PATIN LIBRE	15h à 16h PATIN LIBRE	13h à 15h PATIN LIBRE
15h à 17h HOCKEY	16h à 17h HOCKEY	16h à 17h HOCKEY	16h à 17h HOCKEY	16h à 17h HOCKEY	16h à 17h HOCKEY	15h à 17h HOCKEY
17h à 18h FERMÉ	17h à 18h FERMÉ	17h à 18h FERMÉ	17h à 18h FERMÉ	17h à 18h FERMÉ	17h à 18h FERMÉ	17h à 18h FERMÉ
18h à 19h PATIN LIBRE	18h à 19h PATIN LIBRE	18h à 19h PATIN LIBRE	18h à 19h PATIN LIBRE	18h à 19h PATIN LIBRE	18h à 19h PATIN LIBRE	18h à 19h PATIN LIBRE
19h à 21h HOCKEY	19h à 21h HOCKEY	19h à 21h HOCKEY	19h à 21h HOCKEY	19h à 21h HOCKEY	19h à 21h HOCKEY	19h à 21h HOCKEY



## CAMP DE JOUR

# Retour sur notre camp de jour estival

Cet été, le camp de jour de notre municipalité a été chapeauté par une coordonnatrice étudiant en enseignement, ayant pour mandat d'offrir aux enfants un été riche en découvertes et en activités. Le camp était composé de cinq groupes, et l'équipe était presque entièrement nouvelle, à l'exception d'un animateur revenant. Il ne faut pas passer sous silence la présence plus que précieuse d'une animatrice intervenante qualifiée (TES) qui a pu intervenir dans les groupes pour encadrer certains écarts de conduite nécessitant une attention particulière.

Nos animateurs ont fait un travail remarquable en offrant diverses activités et projets tout au long de la saison estivale ; des semaines thématiques, comme celle des contes, et nos journées thématiques, telles que « Pâques au camp », ont captivé les enfants. Nous avons également profité de notre proximité avec le secteur Val-Barrette pour aller aux jeux d'eau et faire des sorties à la piste cyclable. Nous avons également organisé une sortie mémorable à Mont-Saint-Michel pour un spectacle qui a ébahi des jeunes, en passant par le Parc régional Montagne du Diable où les activités nautiques ont ravi tout le monde. Nos sorties à la bibliothèque ont été particulièrement remarquées, les responsables soulignant l'exemplaire comportement des enfants.

L'été a également été enrichi par la venue de différents invités : séances de yoga, ateliers d'athlétisme et initiation à l'apiculture.



D'autres moments forts sont également à souligner : la grosse journée d'accueil avec la fête de la pêche, notre party de fin de saison avec pizza et module gonflable, ainsi que notre sortie au Parc Oméga, qui a conquis le cœur des enfants. Certaines semaines étaient moins chargées que d'autres, mais pour une seule journée, nous avons pu accueillir jusqu'à 55 enfants, offrant ainsi à chacun la possibilité de profiter pleinement de l'été en compagnie de leurs amis et de leurs parents.

*Blanche Boivin, coordonnatrice*



## Remerciements spéciaux!

Grâce à l'engagement de tous et à la générosité de la population, le camp a pu récupérer 441, 50 \$ des 50/50 afin de soutenir nos activités et gâteries. De plus, nos commanditaires ont été d'un soutien inestimable, permettant aux jeunes de vivre encore plus de surprises durant l'été : au total, 7 commerces ont été généreux envers nos enfants !

Le camp de jour reviendra l'an prochain avec tout autant d'activités et de surprises pour divertir et enrichir nos jeunes. D'ici là, il y aura notre camp de neige!